



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes

Question écrite n° 40175

Texte de la question

En instituant la Journée nationale du réserviste, le Parlement a souhaité donner un caractère plus concret au droit des réservistes à la reconnaissance de la nation prévu à l'article 1er de la loi du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire, et cherché à mieux faire connaître la réserve auprès des citoyens, afin de susciter le volontariat au sein de la réserve et créer, notamment chez les employeurs, une perception positive des activités dans la réserve, conformément à la présentation du rapporteur du Sénat qui précisait également que « cette journée devrait être l'occasion pour le Gouvernement de sensibiliser les Français sur la réalité de la réserve et, au-delà, sur la défense nationale. En outre, les établissements d'enseignement, les médias, les collectivités locales devraient être associés aux actions de communication conduites lors de cette journée nationale ». Depuis la promulgation de cette loi, la Journée nationale du réserviste n'a jamais eu l'ampleur envisagée par le législateur, même si la première journée a été marquée par la présence personnelle du Premier ministre de l'époque et que les suivantes ont vu l'engagement affirmé et la présence du ministre de la défense. Après avoir été tenue lors de sa deuxième édition dans des enceintes militaires et insuffisamment publicisée, la Journée nationale du réserviste s'est déplacée l'an dernier dans des établissements civils et a été centrée sur les employeurs. Même si les retombées dans la presse ont été appréciables, l'objectif recherché n'a pas été pleinement atteint et, notamment, le grand public n'a pas été touché. Pour remédier à cette situation, l'Union nationale des officiers de réserves (UNOR) a exprimé le souhait qu'à l'avenir la Journée nationale du réserviste soit une manifestation tournée vers le plus large public et se déroule dans des lieux publics (places de mairies, marchés, rues piétonnes, centres commerciaux, gares et tous autres lieux particulièrement fréquentés) et que, dès la phase de conception, les associations de réservistes soient associées à la préparation et à la réalisation de ces journées. Au vu de ces propositions de nature à permettre à la population de prendre pleinement conscience de l'utilité quotidienne des réservistes pour la défense de la France et la sécurité de ses habitants, M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelles sont les décisions qu'elle compte prendre pour que soit donné à la Journée nationale du réserviste son plein impact.

Texte de la réponse

Le conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) a, entre autres missions, celle de proposer au ministre de la défense les modalités d'organisation de la journée nationale du réserviste (JNR). Les associations de réservistes, membres de droit du CSRM, siègent au sein de cet organisme et avancent leurs propres propositions au moment de la préparation de la JNR. Depuis 2001, année de son instauration, la JNR a été organisée autour de thèmes différents afin de toucher des publics variés. C'est ainsi qu'en 2003 la JNR a été plus particulièrement consacrée à l'information des milieux socio-économiques et à des échanges de vue entre représentants de la défense, de la réserve et du monde de l'entreprise. Cette première expérience sera reconduite en 2005 sur une plus grande échelle. En 2004, année commémorative du 90e anniversaire du début de la Grande Guerre et du 60e anniversaire des débarquements et de la Libération, la ministre de la défense a voulu qu'un hommage particulier soit rendu aux forces de réserve. En conséquence, et comme l'avaient souhaité des parlementaires et de nombreuses associations, des mesures ont été prises pour associer très étroitement les réservistes aux différentes manifestations organisées sur l'ensemble du territoire national. À la différence des années précédentes, l'organisation de la JNR a donc été laissée à l'initiative des

commandements territoriaux. Elle prendra la forme d'un hommage rendu aux réservistes d'hier et d'aujourd'hui pour leur engagement au service de la nation. Les multiples manifestations commémoratives organisées sur le territoire national seront ainsi mises à profit pour : rendre publiquement hommage aux combattants de tous grades issus de la réserve ; montrer la continuité de l'action des réservistes au service de la nation, que ce soit sous la forme d'une réserve de masse, issue de la conscription, ou d'une réserve d'emploi, formée de volontaires ; expliquer pourquoi la disponibilité et l'efficacité des réservistes d'aujourd'hui dépendent en grande partie de l'esprit citoyen et de l'engagement personnel de leurs employeurs. L'occasion est ainsi donnée de rappeler le rôle essentiel joué par les réservistes dans la défense de nos valeurs et de réaffirmer leur intégration à l'armée d'active. Par ailleurs, la ministre a demandé que cet hommage s'accompagne d'un effort d'information en direction du monde du travail, afin de sensibiliser les principaux acteurs de la vie professionnelle, et plus particulièrement les chefs d'entreprise, aux enjeux de la réserve au sein d'une armée professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40175

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3762

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5506